LE TRAVAIL DE NUIT

ET L'INDUSTRIE LAINIÈRE EN ITALIE

Nous trouvons dans le *Bulletin de la Chambre de commerce française de Milan le Mémoire* suivant de l'Association lainière sur l'abolition du travail de nuit.

Il est du devoir de l'Association Lainière de faire connaître, au sujet, des propositions faites pour limiter par une loi le travail de nuit, quelles en seraient les conséquences pour l'industrie de la laine. D'autres Associations industrielles ont déjà exprimé leur avis, qui naturellement reflète d'une façon spéciale les conditions de leur propre industrie; il est juste que les conditions de l'industrie lainière soient également connues.

Avant tout, l'Association Lainière observe que des limitations légales au travail ne doivent être admises qu'en vue de la santé de l'ouvrier et plus particulièrement quand, par son âge, celui-ci n'est plus indépendant. L'Association Lainière ne combat pas les dispositions qui règlent le travail de façon qu'il ne nuise pas à la santé des ouvriers et de leurs enfants : désire même que les dispositions à cet égard soient toujours plus rigoureusement observées, ne permettant pas que les observateurs scrupuleux de la loi subissent des dommages par le fait des moins scrupuleux. Mais l'Association Lainière demande qu'on ne parte pas d'idées préconçues ou de points de vue qui ne soient en faveur de la santé de l'ouvrier, et que tout autre motif pour limiter le travail soit absolument écarté comme contraire à la liberté; les offenses non justifiées à la liberté du travail aboutissent toujours à un préjudice économique permanent en compensation d'avantages douteux momentanés.

L'Association Lainière combat l'idée, plus ou moins explicitement exprimée dans les rapports gouvernementaux et parlementaires et dans les demandes de quelques Associations Industrielles, que le travail doit être limité pour mettre une digue à la surproduction : si, à tel effet, on invoque aujourd'hui l'abolition du travail de nuit, demain on invoquera la limitation du travail du jour, qui peut avoir le même inconvénient.

A moins de limiter par une loi (ce qui serait énorme) la production des fabriques existantes et d'empêcher la construction de nouvelles, une limitation des heures de travail ne portera remède à la surproduction que pour peu de temps car il se créera de nouveaux établissements, les actuels s'agrandiront et alors avec l'immense et toujours croissante puissance productive des machines actuelles on en sera précisément au même point qu'avant, si ce n'est pire. Ce sont les industriels eux-mêmes qui doivent s'entendre pour enrayer la surproduction et avant tout ils ne devraient pas se laisser illusionner par de courts moments de prospérité pour augmenter outre mesure et sans réflexion suffisante leurs propres établissements.

On donne aussi comme motif, pour l'abolition du travail de nuit, que les industriels en tireront avantage parce qu'ils amélioreront leurs produits, ceux obtenus de nuit étant inférieurs. Encore ici l'Association Lainière invoque la liberté du travail: les produits inférieurs sont vendus au rabais; il ne peut jamais convenir de travailler imparfaitement : il est peu sérieux de vouloir améliorer par une loi la production nationale, en limitant cette production même pour les produits qui peuvent s'obtenir de nuit.

Ce sont les industriels eux-mêmes qui se gardent de faire fabriquer de nuit des genres compliqués qui réussiraient imparfaits.

La principale cause de l'imperfection du travail de nuit est due à l'insuffisance de l'éclairage, et, à ce sujet, l'Association Lainière ne peut s'empêcher de faire observer combien a été économiquement et industriellement imprévoyante la taxe sur l'éclairage soit à gaz soit électrique, taxe qui, frappant directement la quantité de lumière, pousse l'industriel à faire des économies là où il n'aurait jamais dû en faire, provoquant ainsi une détérioration sensible des produits obtenus non seulement de nuit, mais aussi durant les veilles de la saison d'hiver, veilles qui ne peuvent être supprimées si l'on ne veut voir réduit en hiver le travail de l'ouvrier à 6 heures, en comptant une interruption de deux heures à midi.

Celui qui écrit a expérimenté personnellement qu'avec l'éclairage intense des lampes à arc on obtient dans les filatures des produits de nuit plutôt meilleurs que ceux de jour ; mais à cela la fiscalité des taxes s'est hâtée de porter prompt remède.

Pour l'industrie lainière en Italie, on peut dire que dans les tissages le travail de nuit est exceptionnel, tandis qu'il est de règle dans les filatures et quelquefois aussi dans l'apprêt, opérations qui exigent beaucoup moins d'attention et de capacité de la part de l'ouvrier.

Il ne faut pas oublier ensuite que dans la fabrication des tissus de laine cardée, la filature est le plus souvent unie au tissage et à l'apprêt et qu'il y a tendance aujourd'hui à joindre aussi au tissage la filature des peignés au lieu d'en séparer la filature à carde. Les filatures sont établies de façon que, moyennant le seul travail de nuit, elles peuvent fournir le filé nécessaire au fonctionnement de tous les métiers.

Quant au personnel qui travaille de nuit, notons que la filature est faite le plus souvent, pour les machines récentes, par des filateurs adultes (un par 1600 fuseaux environ, payé L. 4,00 en moyenne dans la région de Biella) avec des enfants attacheurs de fils (un par 125 fuseaux environ, payé L. 1,00) tandis que le cardage est exécuté généralement par des femmes adultes (une par assortiment, payée environ L. 1,50). Les opérations de l'apprêt qui se font aussi de nuit comme filature, lavage etc., sont confiées à des hommes

La loi actuelle défend le travail de nuit jusqu'à 12 ans et le rend, par la limitation horaire, pratiquement impossible jusqu'à 15 ans, et à ce sujet, l'Association Lainière fait observer que ce ne serait pas un grand dommage fait à l'industrie, que d'abolir réellement le travail de nuit jusqu'à 14 ans, mais la proposition faite de l'abolir pour les femmes et les mineurs mettraient les industriels dans de graves embarras. Il leur resterait trois issues.

a) Réduire la production. Chacun sait quelle part dans les frais industriels est due aux frais généraux et à l'intérêt des capitaux engagés, et il n'est besoin d'aucune démonstration pour comprendre que cette réduction serait très préjudiciable, ferait la ruine de beaucoup et ne favoriserait que la seule importation étrangère.

b) Agrandir l'établissement afin de maintenir la production précédente moyennant le seul travail de jour. Dans ce cas, qu'on examine le sacrifice imposé à l'industriel. Prenons seulement le cas d'une fabrique dans laquelle le tissage ne se fasse que de jour, tandis que la filature marche encore de nuit et considérons, par exemple, un établissement complet de 100 métiers travaillant la laine cardée.

Pour maintenir le travail à tous les métiers en abolissant le travail de nuit dans la filature, il faut pourvoir à :

5 assortiments de cardage	L.	60.000
outillage pour 2000 fuseaux	»	35.000
bâtiments et transmissions.	»	30.000
Total.	L.	125.000

ce qui avec l'argent au 5 o|o et avec l'amortissement (trop bas en vérité) du 6 o|o pour les machines et du 2 o|o pour les bâtiments donne une charge annuelle de L. 12,500 environ, sans tenir compte qu'en plusieurs emplacements, à cause de la nature du terrain, tout agrandissement est souverainement difficile.

A cela s'ajoute la très grave question de la force motrice. Pour les établissements, mus exclusivement par la force motrice à vapeur, il faut calculer seulement sur le prix d'un nouveau moteur (40 chevaux environ dans le cas précédent) sans accroître les frais courants, mais dans le cas de force hydraulique, les choses se présentent bien différemment. L'industriel n'a presque jamais assez de force hydraulique pour pouvoir faire face à cette augmentation de force : déjà maintenant il lui faut se servir d'ordinaire de charbon en été.

Si nous supposons que le travail de jour doit seul faire face au travail qui était produit encore la nuit, nous arrivons, dans le cas précédent, avec la force motrice à vapeur calculée pour 200 jours annuellement, à une dépense d'au moins L. 8000 chaque année. Et aux prix de vente actuels de la force électrique, nous aurons un chiffre sensiblement égal.

Nous calculons donc que l'agrandissement de la fabrique causera au moins à l'industriel, dans le cas précédent et à l'année, une charge plus forte de L. 20.000.

c) Faire travailler la nuit tous les hommes adultes.

Avec les prix susmentionnés, et en tenant compte qu'on n'a pas d'ouvriers de nuit à moins de 2,50, on peut voir de suite que dans le cas précédent la charge annuelle supportée par l'industriel dépasserait L. 10,000, sans compter que les hommes, plus recherchés, augmenteraient le prix de leur travail, sans compter que la discipline serait plus difficile de nuit, sans compter encore que pour le travail de l'attache des fils, consistant à se porter rapidement là où le fil est rompu, les enfants sont bien plus aptes que les adultes faits, déjà plus lourds.

Une fabrique de draps de laine ne rend pas en moyenne aujourd'hui plus de L. 400 par métier en de bonnes conditions et à travail continu, comment peut-on parler alors légèrement de charges que, dans l'exemple précédent, nous avons vu varier de 100 à 200 fr. par métier. Nous ne nions pas qu'il sera possible de se revaloir un peu sur le consommateur, mais sûrement bien peu, surtout à cause de la concurrence étrangère et impossible sera l'exportation qui serait pourtant le grand remède pour la surproduction et qu'on devrait favoriser par tous les moyens au lieu de la rendre difficile. Et le fisc, comment verra-t-il la diminution de rendement des fabriques ?

(*A suivre*)

LES ÉTATS-UNIS

ET L'AMÉRIQUE DU SUD

Tout ce qui touche à la situation commerciale des Etats-Unis est aujourd'hui d'actualité. Nous suivons avec une curiosité intéressée et parfois inquiète les efforts des Américains pour étendre leur commerce d'exportation. C'est pourquoi nous croyons devoir résumer les renseignements fournis, dans cet ordre d'idées, par nos représentants à Washington, à New-York et à Philadelphie :

« L'intérêt qu'on attache, aux Etats-Unis, au développement du commerce des manufactures américaines avec l'étranger, s'est trouvé stimulé, durant ces deux dernières années, par la diminution des demandes sur le marché national. Les manufacturiers ont constaté que les besoins de ce marché ne suffisent plus à absorber la production normale de leurs ateliers et que le seul remède à apporter à la plethore qui menaçait leurs magasins était de trouver à l'extérieur les débouchés qu'on ne rencontrait plus chez soi.

« Parallèlement à cette sorte de contraction de la demande nationale, on a vu, en effet, se produire un abaissement des salaires et du prix des matières premières, avec une réduction générale des frais de la production, si bien que la compétition avec les produits étrangers est aujourd'hui permise aux produits américains dans plus d'un domaine qui leur était naguère encore interdit. On peut relever un indice significatif de cette situation nouvelle dans les données statistiques relatives aux exportations des Etats Unis pour l'exercice clos le 30 juin 1896. Durant cette période, l'exportation des produits manufacturés a passé de 185.595.743 dollars (exercice 1894-95) à 228.489.803 dollars, soit une majoration de 44 millions de doll. environ 221 millions de francs, c'est-à-dire à peu près le double du progrès réalisé dans n'importe quelle année précédente.

« A l'exception de la période de la guerre civile, durant laquelle la diminution de l'exportation du coton augmenta artificiellement la part des produits manufacturés dans l'ensemble des exportations américaines, jamais cette proportion n'a été aussi considérable. Dans les douze mois finissant le 30 juin 1896, 26,47 0|0 des exportations des Etats-Unis consistaient en produits manufacturés, tandis qu'en 1894-95 ce rapport n'était que de 23,14 0|0 et de 21,14 0|0, seulement, en 1893.

» Il ressort de ces indications aussi bien que la quantité considérable de marchandises actuellement en partance, dans tous les ports de l'Union, que d'ardents efforts sont faits par l'industrie américaine pour prendre pied sur les marchés étrangers. On peut relever un autre indice de cette tendance dans le nombre considérable de manufacturiers américains qui ont passé l'été dernier en Europe, non pas pour leur plaisir, mais dans l'intérêt de leurs affaires.

» Mais parmi les symptômes où se dénote l'apre détermination des producteurs de l'Union de s'assurer une place plus importante dans le commerce général du monde, aucun fait n'a été plus significatif que l'enquête entreprise récemment dans l'Amérique du Sud par une Commission représentant l'Association nationale des manufacturiers.

» Une douzaine de notables négociants ont quitté leurs affaires pendant trois mois qu'ils ont employés à parcourir 30.000 kilomètres pour étudier les conditions économiques du Brésil, de l'Uruguay, de la République Argentine, déterminer les besoins et les desiderata de ces marchés, ainsi que les perspectives ouvertes de ce côté à l'écoulement des produits américains. »

Ces efforts n'ont pas été stériles, notre Conseil à Philadelphie écrit, en effet que M. Fischback, inspecteur des Consulats américains, à la suite de ce voyage d'études qu'il a accompli dans l'Amérique du Sud, avait vivement engagé les différentes personnalités commerciales avec lesquelles il était entré en rapports, à se mettre en relations avec le Musée commercial de Philadelphie. Il les invitait notamment à envoyer aux Etats-Unis des délégués qui viendraient former, de concert avec les représentants des principales Chambres de commerce de l'Amérique du Nord, une sorte de Comité d'initiative du Musée commercial de Philadelphie, qui s'occuperait d'étudier les mesures propres à seconder les efforts faits par cette Institution en vue de développer les relations commerciales entre les deux Amériques.

Les principales institutions commerciales des pays visités par M. Fischback ont répondu à cet appel. Des délégations importantes représenteront, en effet, le Mexique, l'Amérique centrale, la Colombie, le Venezuela, le Brésil, la République Argentine, l'Uruguay, la Bolivie, le Pérou, le Chili, au Congrès dont l'ouverture a été fixée au 1er juin.

Après la clôture des travaux de ce Congrès, les délégués des pays sud-américains visiteront, sous la conduite de M. Fischback, les établissements industriels de Philadelphie, New-York, Boston, New-Haven, Worcester, Fall-River, Cincinnati, Dayton, Indianapolis, Duluth, Buffalo, Albany.

Que sortira-t-il de ces tentatives ? On ne saurait encore le prédire.

Quoi qu'il en soit, le soin chaque jour plus jaloux avec lequel le Cabinet de Washington surveille les événements politiques ou économiques dont le continent méridional est le théâtre, s'inspire surtout, aujourd'hui de visées commerciales qui prennent peu à peu la première place dans les préoccupations du public. On voit aussi se confirmer ce qui a été dit autrefois de la *Doctrine de Monroë* : qu'elle était la meilleure préparation à l'établissement d'un Zollverein américain, où les Etats-Unis joueraient le rôle de la Prusse en Allemagne. C'est ce programme dont les grandes lignes ont été dessinées, naguère, par M. Blaine, qu'il faut s'attendre à voir reprendre par le parti républicain revenu au pouvoir avec M. Mac Kinley.

C'est la première partie de ce programme qui se joue actuellement au Sénat de Washington : il faut d'abord fermer aussi hermétiquement que possible le marché des Etats-Unis aux produits étrangers ; on leur fermera ensuite les marchés de l'Amérique centrale et de l'Amérique méridionale, et enfin les Etats du nord accapareront la place laissée vide par les Européens, et l'Amérique sera alors aux Américains.

COTONS

Havre, 29 juin.

(*De notre correspondant particulier*)

Cotons. — Les avis des Etats-Unis ont provoqué, ce matin, sur notre marché, une amélioration accentuée, malgré le calme des affaires ; ainsi le low-middling New-Orléans qui valait 50 fr. 75 dès le début de la journée, devait se voir plutôt à 51 fr. vers midi.

A terme, la cote a été établie en hausse de 37 c. 1|2 pour tous les mois, sauf 25 c. pour le juillet ; on est resté plutôt acheteur ainsi et vers midi on a payé 12 c. 1|2 de plus.

A Liverpool, on a traité 10,000 b. en disponible à prix en hausse de 1|32d. pour les Amérique. Les futurs étaient en hausse de 2|128e, marché calme.

Ici, cet après-midi, nous avons eu un marché bien tenu, mais assez calme pour le disponible A terme, la cote a été établie en hausse de 12 c. 1|2 jusqu'à décembre compris et 25 c. pour les mois à partir de janvier.

Les futurs à Liverpool clôturent en hausse de 3 à 4|123e sur hier, soutenus.

La première de New-York donne 4 à 3 p. de hausse maché ferme.

La deuxième de New-York donne 2 à 1 p. de baisse sur la première.

Recettes 600 balles.

New-York, 25 juin.

	1896/97	1895/96	1894/9
Recettes depuis 1er sept. de l'Atlantique.....	2.835.000	2.380.000	3.258.000
Recettes depuis 1er sept. du Golfe.....	3.756.400	2.922.000	4.420.000
Totaux....	6.591.400	5.302.000	7.678.000
Exportations depuis 1er sept. p r l'Angleterre.	2.992.000	2.127.000	2.177.000
Exportations depuis 1er sept. p r le Continent.	2.814.000	2.189.000	2.179.000
Totaux....	5.806.000	4.358.000	4.356.000

New-Orléans, 26 juin.

Rapport du *Chronicle*

Le temps a, en général, été tout à fait favorable. On désire de l'humidité dans quelques sections, dans quelques districts de l'Alabama, dans le Mississipi et sur quelques points du Texas, mais généralement personne ne se plaint que la saison soit trop sèche. Comme résultat du fait que la température a été élevée, le coton croît rapidement et porte bien ses fruits.

Les délivraisons des plantations s'élèvent cette semaine à »»» balles contre »»» balles la huitaine précédente et »,»»» en 1896. La quantité de coton à bord, mais pas encore expédiée, comporte 20.000 balles, dont 5,000 balles pour le R.-U., 5,000 pour la France et 8,000 pour les autres pays du Continent.

	1897 — Balles	1896 — Balles
Recettes dans les ports.....	6.653.000	5.185.00
» par voie de terre..	801.000	836.000
» p r la consom. du Sud	823.000	801.000
Excéd. des stocks à l'intérieur.	59.000	70.000
Total.....	8.283.000	6.882.000
Quantité en vue cette semaine	10 000	19.000
Pris pour les filatures du Nord depuis 1er sept.....	4.648.000	4.573.000

LA PUBLICITÉ

L'annonce est l'intermédiaire le plus intelligent entre le *Producteur*, le *Négociant*, le *Marchand*, le *Consommateur*, *Elle* remplace l'offre directe et s'impose à tous aujourd'hui.

Le directeur-gérant : ALFRED REBOUX

Imp. ALFRED REBOUX, rue Neuve, 17, Roubaix.

MARCHÉS A TERME

Cours du 30 Juin 1897

LAINES PEIGNÉES

MOIS DE LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING Peignés de La Plata et de l'Uruguay Type unique — Cote précédente	Cote du jour	Laines en suint de Buenos-Ayres Rendement 36 0|0 — Cote précédente	Cote du jour	LEIPZIG (par télégraphe) Type Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précédente Marks	Cote du jour Marks
Janvier...	3 95	3 95	1.15	1 15	3 175	3 175
Février....	3 95	3 95	1 15	1 15	3.175	3.175
Mars.....	3.95	3.95	1.16	1 16	.....	.....
Avril.....	3 95	3.95	..	..	..	..
Mai.....	3 95	3 95	..	..	..	..
Juin....	....	..	1 13	1 13	3.175	3 175
Juillet....	3 95	3 95	1.14	1 14	..	..
Août.....	3 95	3 95	1 14	1 14	3 175	3.175
Septembre....	3 95	3 95	1.145	1 145	...	....
Octobre.....	3 95	3 95	1.15	1 15	3 175	3 175
Novembre.....	3 95	3 95	1.15	1 15	..	....
Décembre.....	3 95	3 95	1.15	1 15	3 175	3 175

LAINES PEIGNÉES — LAINES BRUTES

MOIS DE LIVRAISON	ANVERS (par télégraphe) Peignés Buenos-Ayres Allemand B — Cote précédente	Cote du jour	ANVERS (par télégraphe) Suint de La Plata Type C — Cote précédente	Cote du jour	LE HAVRE (par télégraphe) Buenos-Ayres Prima bonne courante 36 0/0 — Cote précédente	Cote du jour
Janvier.....	3 875	3 875	1.205	1.205	1.195	1.195
Février.....	3 85	3 85	1.205	1 205	1.215	1.215
Mars.....	3 85	3 85	1.21	1 21	1.215	1.215
Avril.....	3.85	3 85	1.21	1.21	1.22	1 22
Mai.....	....	...	1.21	1 21	1.22	1.22
Juin.....	...	..	.	..	...	..
Juillet.....	3 875	3 875	1.20	1.20	1.175	1.175
Août.....	3 875	3 875	1.20	1 20	1 18	1.18
Septembre.....	3 875	3.875	1.20	1.20	1.185	1.185
Octobre.....	3 875	3 875	1.20	1.20	1.19	1.19
Novembre.....	3 875	3.875	1.205	1.205	1.195	1.195
Décembre.....	3 875	3.875	1.205	1.205	1.195	1.195

OPÉRATIONS

ROUBAIX-TOURCOING

Tendance calme

Laines peignées Type unique	Juin.....	.....	.....
	Juillet.....	.....	.....
	Août.....	5 000	3 95
	Septembre...	.....	.....
	Octobre..	5 000	3 95
	Novembre...	.....	.....
	Décembre.	5 000	3 95
	Janvier...	.....	.....
	Février.....	.....	.....
	Mars.....	.....	.....
	Avril.....	.....	.....
Laines en suint	Mai.....	.....	.....
	TOTAL.....	15 000 k.	

Résultats du mois: 2.265.000 kil.

ANVERS

Tendance calme

Type B	Janvier....	..... k. s	....
	Février.....	.....	....
	Mars....	10 000	....
	Avril.....	.....	....
	Mai.....	.....	....
	Juin.....	.....	....
	Juillet.....	.....	....
	Août.....	.....	....
	Septembre...	.....	....
	Octobre.....	.....	....
	Novembre...	.....	....
	Décembre..	.....	....
	TOTAL.....	10 000 k.	

LEIPZIG

Tendance faible

TOTAL..... ..... k.

Annonces Légales

AGENCE GÉNÉRALE rue de la Gare, 65, ROUBAIX

Alliance Tourquennoise

Société anonyme coopérative de consommation à capital variable.

SIÈGE A HALLUIN

rue de Lille, 16 et 18

De la délibération en assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires de ladite société, tenue à Roubaix, salle du Café Pandore, rue Pauvrée, 28, le 31 mai 1897, il résulte que, par suite du renouvellement par tiers, prévu par les statuts du Conseil d'administration et par suite de la démission d'un administrateur, MM. Charles VANACKER, entrepreneur à Roubaix, rue du Collège, 34, et Louis DEFVROST, fabricant de chicorée à Halluin, rue des Ecoles, ont été réélus à l'unanimité administrateurs pour une période finissant le 1er janvier 1900, et que M. Nestor LEMAIRE, rentier à Roubaix, rue de l'Alma, n° 18, a été élu à l'unanimité administrateur pour une période finissant le 1er janvier 1899.

De la même délibération il résulte que MM. Charles COMER, employé de commerce à Roubaix, boulevard d'Hallmin, n° 37, et Louis VILLALARD, ancien principal clerc de notaire à Roubaix, rue de la Gare, 65, (administrateur démissionnaire), ont été nommés commissaires de surveillance légaux à l'unanimité.

D'une délibération du Conseil d'administration de la même société, en date du 4 juin 1897, il résulte que M. Nestor LEMAIRE a été chargé des mêmes fonctions que celles que remplissait précédemment M. VILLALARD, administrateur démissionnaire, qu'il remplace.

Expéditions des délibérations précitées ont été déposées à chacun des greffes du Tribunal de commerce et de la Justice-de-Paix du Canton-Nord de Tourcoing, le 29 juin 1897.

Pour insertion :

Le Président du Conseil d'Administration,

22461d (Signé) : F. LEVFUGLE.

Immeubles à louer

AUX CAPITALISTES A vendre plusieurs immeubles de grand rapport, situés dans les Flandres. — S'ad. à M. J. Van de Horie, receveur particulier, Gand. 16.90—42905

Maison avec jardin à louer boulevard d'Armentières, n° 52 loyer 1.500 fr., compris peintures et papiers posés. S'ad. 49, rue de Lorraine, Roubaix. 9654-42194

MAISON A louer, boulevard de Cambrai, pour cause de départ, occasion à saisir, jolie maison fraîchement décorée, avec jardin. Prendre adresse bureau du journal. 22632—43450

Immeubles à vendre OU A LOUER

Etudes de Me Charles FONTAINES, notaire à Roubaix, et de Me Gustave ROMBAUT et Alfred DESMAZIÈRES, docteurs en droit, avoués à Lille.

Département du Nord. Arrondissement de Lille

VILLE DE WATTRELOS

ARTICLE PREMIER

chemin vicinal n° 8, dit du Bas-Chemin

DEUX

MAISONS

à usage de journaliers

ARTICLE DEUXIÈME

Carrière du Beau-Chêne, à proximité du chemin vicinal n° 8

DEUX

MAISONS

dont une à usage d'estaminet et l'autre à usage de journalier.

A VENDRE

par suite de licitation

L'adjudication aura lieu le lundi douze juillet mil huit cent quatre-vingt-dix sept, à quatre heures précises de l'après-midi, en la mairie de Wattrelos et par le ministère de Me Charles FONTAINE, notaire à Roubaix, à ce commis, en présence de Me ROMBAUT et DESMAZIÈRES, avoués à Lille.

DÉSIGNATION :

Département du Nord.— Arrondissement de Lille

VILLE DE WATTRELOS

ARTICLE PREMIER

Chemin vicinal numéro 8, dit du Bas-Chemin

Deux maisons à usage de journaliers, fournil, cabinet, jardin, fruits communs, érigées sur et avec dix ares soixante-et-onze centiares de fonds et terrain, repris au cadastre section C, numéros 918, 949 et 938 p; tenant d'un côté à M. Galois, d'autre à M. Huvenne et à l'article deuxième ci-dessous, dans le fond à Mlle Beuscart.

ARTICLE DEUXIÈME

Carrière du Beau-Chêne, à proximité du chemin vicinal numéro 8.

Deux maisons dont une à usage d'estaminet et l'autre à usage de journalier, comprenant : l'estaminet, grande salle au rez-de-chaussée et petite à côté, deux chambres, cave, cabinet, jardin ; et l'autre deux places en bas, deux chambres, cabinet, jardin, puits commun, érigées sur et avec six ares onze centiares de fonds et terrain, repris au cadastre section C, numéros 938 p et 939, tenant d'un côté à Mlle Beuscart, d'autre aux consorts Beuscart et dans le fond à l'article premier ci-dessus.

OCCUPATION

L'une des maisons de l'article premier est occupée par M. Dasbusschère Pierre-Henri, tisserand, et est susceptible d'un revenu annuel de quatre-vingt-quatre francs ; l'autre est occupée verbalement et au mois par le sieur Blain, journalier, moyennant un loyer annuel de cent vingt francs.

L'estaminet (article deuxième) est loué à M. Théophile Lameys, pour trois, six ou neuf années qui ont commencé à courir le premier Juillet mil huit cent quatre-vingt-douze, moyennant un loyer annuel de deux cent quarante-six francs, suivant bail sous-seings privés en date à Tourcoing du sept juin mil huit cent quatre-vingt-douze.

L'autre maison à côté est louée verbalement et au mois au sieur Charvet, moyennant un loyer annuel de cent vingt francs.

La présente vente se poursuit aux requêtes et diligences de : 1° M. Pierre-Henri Debusschert, tisserand, demeurant et domicilié à Wattrelos ; 2° M. Edouard-Joseph Debusschert, tisserand, demeurant et domicilié à Wattrelos ; 3° Madame Hermance Debusschert, épouse de M. Jean-Louis Bertelle, tisserand, demeurant et domiciliés à Wattrelos et ce dernier, tant en son nom personnel si besoin est, que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ; 4° Madame Hortense Debusschert, épouse de M. Louis-Joseph Herrinck, débitant, demeurant ensemble à Wattrelos et ce dernier tant en son nom personnel si besoin est, que pour l'assistance et la validité ; 5° Madame Hermance Castelain, épouse de M. Alfred Duprez, encolleur, demeurant ensemble à Wattrelos et ce dernier tant en son nom personnel, si besoin est, que pour assister et autoriser ladite dame son épouse ; 6° M. Alfred-Joseph Castelain, tisserand, demeurant et domicilié à Wattrelos ; et 7° M. Arthur-Joseph Castelain, soldat au 147e régiment d'infanterie sixième compagnie, en garnison à Givet, mais domicilié à Wattrelos. Co-intéressés.

Ayant pour avoué constitué Me ROMBAUT, Docteur en Droit, demeurant à Lille, rue de la Barre, 29 bis.

A l'encontre de. 1° M. Jules-Jean-Baptiste Castelain, tisserand, demeurant à Wattrelos, au Sartel, maisons Osvald Leclercq. « Agissant tant en son nom personnel que comme tuteur naturel et légal de Mademoiselle » Angèle Castelain et de Monsieur » Georges-Joseph Castelain, ses » deux enfants mineurs, issus » de son mariage d'avec Madame Saturine Debusschert, son » épouse décédée. »

2° Mademoiselle Marie-Aimée Debusschert, tisserande, demeurant à Wattrelos, au Has-Jardin.

Ayant pour avoué constitué Me Alfred DESMAZIÈRES, demeurant à Lille, rue de Puébla, 5.

En exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties sus-nommées par la première Chambre du Tribunal civil de première instance de Lille, le dix-sept avril mil huit cent quatre-vingt-dix-sept, enregistré et signifié.

En présence de Monsieur Jean-Auguste Fougerat, clerc de notaire, demeurant à Roubaix, rue de l'Alma. « En sa qualité de subrogé-tuteur *ad hoc* desdits mineurs Castelain.

MISES-A-PRIX :

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges, les enchères ne seront reçues que sur les mises-à-prix, savoir pour l'article premier, mille francs, ci. . 1.000 fr.

Et pour l'article deuxième, mille francs, ci. . 1.000 fr.

S'adresser pour tous renseignements :

1° A Me Charles FONTAINE, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges, demeurant à Roubaix, rue Saint-Georges, 25 ;

2° A Me Alfred DESMAZIÈRES, Avoué co-licitant, demeurant à Lille, rue Puebla, 5 ;

Et 3° A Me ROMBAUT, Docteur en Droit, Avoué chargé des formalités pour parvenir à la vente, demeurant à Lille, rue de la Barre, 29 bis.

Ainsi fait et rédigé à Lille, par l'Avoué soussigné, le 13 mai 1897.

(Signé) : G. ROMBAUT.

Enregistré à Lille, le 1er juin 1897, folio 2, case 3e. Reçu 1 franc 88 centimes, décimes compris.

22092d (Signé) : HENRY.

Appartements & Chambres A LOUER

Publicité économique : Chaque mention d'une ligne de ce tableau se paie vingt centimes; six centimes : un franc; quinze jours : deux francs; un mois : trois francs. Ce tableau est publié dans les deux éditions du « Journal de Roubaix » (soir et matin).

Chambres garnies, 88, rue de Lille.

Plusieurs chambres garnies, 96, rue de la Fosse-aux-Chênes.

Chambres garnies ou non, rue du Vieil-Abreuvoir, 25.

Chambre meublée, boulevard Gambetta, 252, Tourcoing.

Chambres garnies, 157, rue d'Lukermann.

Chambres garnies, rue du Tilleul, 21 Tourcoing.

Ventes diverses

MACHINES A VAPEUR à vendre pour cause d'insuffisance de force : une machine à vapeur horizontale Paulus, système Corliss, de cent chevaux, sans condenseur; une machine à vapeur horizontale Powel, détente Meyer, sans condenseur, trente chevaux. Ces machines sont visibles marchant tous les jours. S'adresser 139, rue Winoc-Choqueel, Tourcoing. 21768—43396

ENSEIGNEMENT

LEÇONS D'ANGLAIS Demoiselle anglaise, 22 ans, désire trouver place pour apprendre l'anglais aux enfants. S'ad. chez Mme veuve Gerey, rue d'Hem, à Croix. 43449d

LANGUE ANGLAISE Méthode sûre et rapide. Passer un an au Collège de St-Jean, à Margate (Angleterre), non loin de Douvres. Bonne table, grande liberté, position très saluble; rendez-vous des londoniens. Prix de la pension, tout compris, juniors liv. st. 30; seniors, liv. st. 36. S'ad. au Principal le Reverend Henry J. Day M. A. 43332

DEMANDES & OFFRES D'EMPLOI

AVIS

Ne pas adresser les lettres en réponse aux annonces au DIRECTEUR DU JOURNAL, mais bien aux initiales indiquées dans l'annonce. Exemple : F. S. 46, bureau du *Journal de Roubaix* (annonce n°.....). Les lettres sont remises ou réexpédiées fermées à l'intéressé. Les lettres remises directement au bureau du journal doivent être déposées dans la boîte.

L'administration du journal n'ouvrant pas les lettres adressées à des initiales, ne peut répondre des timbres-poste ou documents quelconques qui s'y trouvent joints.

Pour toute annonce portant la mention : *Prendre l'adresse au bureau du journal*, il est indispensable en demandant cette adresse d'indiquer le numéro de l'annonce.

Le bureau de renseignements et annonces est fermé les dimanches et jours fériés.

REPRÉSENTANT Une maison de Manchester demande un représentant connaissant parfaitement la clientele, pour la vente à la commission de coton et déchets de coton. S'ad. à n° 5323, aux soins de l'Agence de publicité Neyroud et Son, 14, Queen Victoria St. Londres. 43374

AGENT Un agent, établi à Amsterdam depuis des années, désire représenter, pour toute la Hollande, une maison de premier ordre de Roubaix ou de Tourcoing, spécialité de nouveautés de dames. On répondra seulement aux offres des maisons qui peuvent concourir avec les maisons en gros du premier ordre établies en Hollande. Avant les certificats les plus sérieux. Ecrire affranchi « Agent » à la librairie S. S. Polak, Jodenbreestraat, 95, à Amsterdam. 43394

Représentation à Londres

Un négociant bien au courant du marché anglais, désire représenter bonnes maisons pour l'Angleterre et l'exportation. Ecrire A. Y. Z., bureau du journal. 43371

DIRECTEUR d'une grande maison, peignage et filature, demande place à Roubaix ou environs. Ecrire B. B., bureau du journal. 43265

CONTRE-MAITRE de TISSAGE On demande un bon premier contre-maître connaissant bien le fonctionnement des métiers revolvers et capable de conduire une série de métiers confections et draperies nouveautés. Ecrire au bureau du journal, sous les initiales P. R. — Indiquer etats de services et âge. Discretion absolument garantie. 43130—22240

CUISINIÈRE Bonne cuisinière, très forte, possédant les meilleures references, demande place. Ecrire A. G., bureau du journal. 22273—43433

AVIS DIVERS

AIDE, CONCOURS et CRÉDIT à commerçants gênés. Escompte. Comptoir Stephanois, rue Gambetta, 21, St-Etienne (Loire). 43451

Cie DU GAZ DE ROUBAIX POUR L'ECLAIRAGE le Chauffage et la Force motrice BAISSE DE PRIX

Sulfate d'ammoniaque pour engrais, garanti contenant 20 à 21 0|0 d'azote, 23 fr. 50 les 100 kilos. Par quantité supérieure à 1.000 kilos le prix est réduit à 22 fr. 50. Paiement comptant.

Cendres de coke pour calorifères, 30 centimes l'hectolitre.

Cendres pour fabrication du mortier et allées de jardin 10 centimes l'hectolitre.

Machefers de première qualité, à enlever à l'usine à gaz de Roubaix. Le chariot à 2 chevaux, 0.50 à 1 cheval, 0,25.

S'adresser rue de Tourcoing, 58, à Roubaix, ou à l'Usine à Gaz de Croix. 9390-0—4000

GRAINES, SEMENCES POTAGÈRES FOURRAGÈRES DE FLEURS NICOTINE PURE

Maison de toute confiance, fondée en 1829

F. MONTAIGNE-QUÉTU

5, rue des Sept-Agaches, LILLE

Envoi franco catalogues illustrés avec indications de culture.

NOTA. — *La maison est la seule vendant les graines récoltées par elle.* 16958—42938

Pour le prix de 6 fr. 25

J'envoie contre remboursement mes accordéons de concert „Non plus ultra" reconnus comme étant de fait les meilleurs et d'accord excellent, hauts de 35 cent., à 2 choeurs, 10 touches, 2 registres, 2 basses, 40 tons garant